

Officialisation de la signature du contrat Performance du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy

Mercredi 23 février 2011

DOSSIER DE PRESSE

Contacts Presse :

- **CHRA** - Farouka BAYON Tél : 04 50 63 68 56
Courriel : fbayon@ch-annecy.fr
- **ANAP** - Christine ALBESSARD Tél : 01 57 27 12 21
Courriel : christine.albessard@anap.fr
- **ARS** – Rhône-Alpes– Cécilia HAAS Tél : 04 27 86 55 40
Courriel : cecilia.haas@ars.sante.fr

Sommaire

Communiqué de presse	p. 3
La démarche des contrats performance	p. 4
Le contrat performance du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy	p. 6
La signature tripartite du contrat performance : ANAP, ARS Rhône-Alpes et Centre Hospitalier de la Région d'Annecy	p. 7

Communiqué de presse

Le Centre Hospitalier de la Région d'Annecy officialise la signature de son contrat Performance avec l'agence régionale de santé Rhône-Alpes et l'agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux.

Reconstruit sur un nouveau site depuis 2008, l'établissement voit son activité croître avec le développement de nouvelles activités et s'engage dans une voie d'optimisation de son organisation.

Le Projet Performance du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy

Le mercredi 23 février 2011, le Centre Hospitalier de la Région d'Annecy officialise la signature de son contrat performance en présence de **Serge BERNARD, Directeur général du CHRA, Noëlle BIRON, Directrice associée de l'ANAP par délégation de Christian ANASTASY, Directeur général et Denis MORIN, Directeur général de l'ARS Rhône-Alpes**. Ce contrat concrétise le Projet Performance débuté en février 2010, qui poursuit trois objectifs principaux :

- Dégager des marges d'amélioration opérationnelles optimisant la situation financière,
- Améliorer la qualité des soins et des services aux patients,
- Améliorer la gestion et le management de l'établissement

Ce projet fait partie des projets Performance de l'ANAP visant de nombreux établissements en France. Le Projet Performance est piloté par l'établissement, qui reçoit l'appui opérationnel de l'ANAP. La préparation du projet se décompose en :

- un diagnostic global,
- une priorisation des pistes de travail pour l'élaboration d'un plan d'action,
- une contractualisation tripartite entre l'établissement, l'ARS et l'ANAP.

Le Projet Performance : une transformation durable des établissements

Au cœur de la réforme du système de santé, l'ANAP est chargée, en collaboration étroite avec les ARS, d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance. L'impact visé par le Projet Performance porte sur trois dimensions :

- la qualité de prise en charge des usagers
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels
- l'efficacité opérationnelle et financière

Le Contrat Performance est la traduction de l'engagement des parties dans la **démarche d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public** dans les hôpitaux.

La démarche des contrats Performance des établissements de santé

Les projets Performance résultent de la volonté du Ministère de la Santé et du Ministère des Comptes publics de mettre en œuvre des contrats avec les Etablissements de santé pour améliorer durablement leur performance et démontrer un impact tangible au profit des patients et des acteurs du système de santé.

L'ANAP a l'ambition d'agir sur les trois composantes de la performance des Etablissements :

- la qualité de prise en charge des usagers ;
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels ;
- la performance opérationnelle et financière.

Origine et objectifs

Par ce Contrat Performance, les trois parties signataires (Directeurs généraux de l'Etablissement, de l'ARS et de l'ANAP) s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions qui découle des pistes de travail retenues et à atteindre des objectifs qui ont été discutés et validés.

Ce contrat définit les **objectifs à atteindre dans les chantiers opérationnels**, qui constituent un premier niveau de transformation de l'établissement. Ces objectifs, décrits par des indicateurs portant sur les trois dimensions de la performance, constituent un « standard de bonnes pratiques » observées au niveau national.

Par exemple :

- prise en charge en ambulatoire de 85% des 18 gestes marqueurs ;
- occupation des salles de blocs à hauteur de 75% ;
- rendez-vous attribué en consultation en moins d'un mois ;
- 80% des patients pris en charge en moins de 4 heures aux urgences ;
- occupation de l'IRM d'au moins 80% ;
- satisfaction d'au moins 80% des patients dans le cadre des enquêtes de satisfaction ;
- amélioration du taux de capacité d'autofinancement.

Répartition des rôles et gouvernance

Ce contrat pose les fondements :

- d'une responsabilité de mobilisation de la stratégie de l'Etablissement, de son organisation et de la gestion de ses ressources humaines et financières ;
- d'une responsabilité de résultat donnant lieu à la formalisation de l'impact chiffré et évalué des actions de transformation.

Afin de garantir le succès de la mise en œuvre du contrat, les trois parties s'engagent notamment sur les moyens nécessaires à l'obtention des résultats chiffrés.

Cette démarche repose sur un **accompagnement de la transformation des Etablissements de santé**, en visant l'amélioration de leur performance et en tenant compte des spécificités de terrain.

Le cofinancement des prestations de conseil à venir est un principe clé. Les pistes d'amélioration de la performance sont partagées entre l'Etablissement et l'ANAP, en ce qui concerne les ressources à engager.

Le Contrat Performance sera mis en œuvre jusqu'à fin 2012. La gouvernance du projet, ainsi que les modalités précises de cofinancement des prestations à engager, y sont décrites de façon détaillée.

La performance, c'est quoi au juste ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la performance comme la capacité à mobiliser les ressources disponibles pour améliorer la santé de la population, développer la capacité du système de santé à prendre en compte les attentes de la population et enfin réduire les iniquités de financement du système.

Le Contrat Performance du Centre Hospitalier de la Région d'Anncy

L'objectif du projet performance est de permettre au Centre Hospitalier de la Région d'Anncy de renforcer sa position sur son territoire de santé, tout en dégageant les ressources nécessaires pour améliorer la situation économique de l'établissement.

Conclu pour les années 2011 et 2012, il s'articule autour de 7 pistes opérationnelles :

- Optimiser l'**organisation et le fonctionnement des blocs opératoires**, notamment dans le contexte du développement de nouvelles activités
- Optimiser l'**organisation et la gestion des lits**
- Améliorer la **performance des pôles**
- Optimiser la chaîne de **facturation** (révision du processus et facturation des chambres particulières)
- Améliorer la **qualité des soins et des services aux patients au sein du territoire de santé**
- Développer l'activité de **chirurgie ambulatoire** pour les séjours substituables
- **Réduire les charges** liées au volume de médicaments et de dispositifs médicaux utilisés

Les équipes du Centre Hospitalier de la Région d'Anncy seront accompagnées par des consultants sur les quatre premières pistes opérationnelles du contrat.

La signature tripartite du contrat performance : ANAP, ARS, Centre Hospitalier de la Région d'Annecy

Présentation de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux



Textes de référence

Arrêté du 16 octobre 2009 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux »

Président du Conseil d'administration :
Philippe Ritter

Directeur général : Christian Anastasy

Partenaires :
HAS, ANESM
Asip Santé, ATIH
AFCA

Coordonnées :
ANAP
23 avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. 01 57 27 12 00
Email : contact@anap.fr

Site Internet :
<http://www.anap.fr>

Instituée par la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'ANAP a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers, en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre, leur permettant de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier et de suivre et d'accroître leur performance, afin de maîtriser leurs dépenses.

L'ANAP fédère les expériences et les compétences de trois entités : la Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (Mainh), le Groupement pour la Modernisation du Système d'Information Hospitalier (Gmsih) et la Mission Nationale d'Expertise et d'Audit Hospitaliers (Meah), auxquelles sont venues s'ajouter des compétences complémentaires.

Missions

L'ANAP assure notamment les missions suivantes :

- La conception et la diffusion d'outils et de services permettant aux établissements de santé et médico-sociaux d'améliorer leur performance et, en particulier, la qualité de leur service aux patients et aux personnes ;
- L'appui et l'accompagnement des établissements, notamment dans le cadre de missions de réorganisation interne, de redressement, de gestion immobilière ou de projets de recompositions hospitalières ou médico-sociales ;
- L'évaluation, l'audit et l'expertise des projets hospitaliers ou médico-sociaux, notamment dans le domaine immobilier et des systèmes d'information ;
- Le pilotage et la conduite d'audits sur la performance des établissements de santé et médico-sociaux ;
- L'appui aux agences régionales de santé dans leur mission de pilotage opérationnel et d'amélioration de la performance des établissements ;
- L'appui de l'administration centrale dans sa mission de pilotage stratégique de l'offre de soins et médico-sociale.

Programme de travail 2011

Le programme de travail 2011 de l'ANAP s'appuie sur 3 principes forts :

- Continuité dans la poursuite des projets pluriannuels du programme de travail 2010
- Renforcement de l'action de l'ANAP à destination des acteurs du secteur médico-social
- Exploration de nouvelles thématiques du champ de la performance

L'ANAP s'engage à valoriser au mieux l'impact prévisionnel des projets à venir et à rendre compte de l'impact obtenu par les projets réalisés. En 2011, le programme de travail et le fonctionnement de l'Agence nécessitent un budget prévisionnel de 55 millions d'euros et la mobilisation de 90 équivalents temps plein.

Présentation de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes



Texte de référence

La loi Hôpital, patients santé et territoires du 21 juillet 2009 institue des ARS. Cette réforme procède d'un choix stratégique fondamental : **renforcer le pilotage territorial, en se donnant les moyens d'une plus grande efficacité.**

Directeur général

Denis Morin

Coordonnées

ARS Rhône-Alpes
129 rue Servient
69418 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 34 74 00
www.ars.rhonealpes.sante.fr

Président du Conseil de surveillance

Jean-François Carencio

Chiffres clés

- Près de 830 collaborateurs dont la moitié dans les délégations territoriales
- 8 délégations territoriales
- Budget : 1,5 milliard €
- Population couverte : 6,2 millions de personnes
- Dépenses publiques de santé en RA : environ 15 milliards €

L'ARS est un établissement public de l'Etat doté de l'autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle est dotée d'un conseil de surveillance présidé par le Préfet de région et elle est dirigée par un directeur général.

L'ARS est le fruit du regroupement de l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), du Groupement régional de santé publique (GRSP), de la Mission régionale de santé (MRS) et d'une partie des structures suivantes : les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), ainsi que d'une partie de la Direction régionale du service médical (DRSM), de la caisse du Régime social des indépendants (RSI), et de la Mutualité sociale agricole (MSA).

L'agence est présente au sein des **8 départements** de la région avec les **délégations territoriales (DT)** qui sont chargées à la fois de mettre en œuvre les politiques régionales de l'ARS et d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.

3 champs d'intervention

1. **La prévention** : l'ARS définit et évalue les actions de prévention des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie. Elle organise la veille sanitaire et le suivi des éléments significatifs de la santé dans la région ainsi que la réponse aux alertes sanitaires, contribuant ainsi à la gestion des situations de crise.
2. **L'offre de soins** : l'ARS régule l'ensemble du champ des soins hospitaliers et des soins de ville. Elle assure le contrôle de gestion et le pilotage des ressources et de la performance de l'hôpital public.
3. **L'accompagnement médico-social** : l'ARS est en charge de piloter la politique régionale d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.


2 grandes missions

1. **Le pilotage de la politique de santé publique en région.** L'ARS est chargée de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique – prévention, promotion et éducation à la santé, mais aussi veille et sécurité sanitaires – et plus spécifiquement :
 - d'organiser la veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé
 - de définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé.
 - de contribuer à l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.
2. **La régulation de l'offre de santé en région sur les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé.** Elle comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire - et une dimension économique - pour la meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé. Elle sera mise en place dans les différents domaines de responsabilité de l'agence.

3 objectifs stratégiques

1. Accompagner l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé,
2. Assurer une égalité dans l'accès aux soins et lutter contre les inégalités territoriales,
3. Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé.

Présentation du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy

 <p>Présidente du Conseil de surveillance : Mme Ségolène Guichard</p> <p>Vice-président : M. Jean-Luc Rigaut</p> <p>Directeur général, président du directoire : M. Serge Bernard</p> <p>Président de la commission médicale d'établissement, vice-président du directoire : Dr Didier Dorez</p> <p>Coordonnées : CHRA 1 avenue de l'Hôpital Metz-Tessy - BP 90074 74374 Pringy cedex</p> <p>www.ch-annecy.fr</p>	<p>Présentation</p> <p>Le Centre Hospitalier de la Région d'Annecy est un établissement de santé public intercommunal rattaché territorialement aux 13 communes de l'agglomération d'Annecy. Le nouveau bâtiment, qui a ouvert ses portes en 2008 sur la commune de Metz-Tessy offre à la population de Haute-Savoie une infrastructure moderne et performante, à la pointe de la technologie. Le CHRA dispose d'une capacité d'hospitalisation de 1 046 lits et places (415 de médecine, 155 de chirurgie, 65 de gynécologie-obstétrique, 156 de psychiatrie, 40 de Soins de Suite et de Réadaptation, 80 de Soins de Longue Durée, 100 d'EHPAD, 23 de dialyse, 12 d'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée) et d'un plateau technique performant.</p> <p>Missions</p> <p>Le CHRA constitue le premier établissement de santé de la Haute-Savoie, pivot de l'offre de soins sur le département. À ce titre, il s'attache à répondre aux besoins de santé du plus grand nombre, en garantissant une offre de soins de recours et de proximité, et en développant les prises en charge dans des domaines comme la gériatrie, la psychiatrie ou la cancérologie. Il propose également des spécialités de haut niveau, comme la neurologie (unité neurovasculaire et neurochirurgie) et la cardiologie (cardiologie interventionnelle et chirurgie cardiaque). Enfin, il est un moteur de projets sur les grands enjeux de santé publique, la prévention et l'éducation à la santé.</p> <p>Organisation</p> <p>Le CHRA est implanté sur différents sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un bâtiment principal sur Metz-Tessy regroupant les activités de Médecine-Chirurgie-Obstétrique, ▪ des établissements de gériatrie : Soins de Suite et de Réadaptation, Soins de Longue Durée, EHPAD ▪ des établissements de psychiatrie : unités d'hospitalisation complète, hôpitaux de jour, centres médico-psychologiques... <p>Il est organisé en 8 pôles, regroupant les activités médicales, chirurgicales et médico-techniques.</p> <p>Les chiffres clés (données 2009)</p> <p>2 755 professionnels dont 368 médecins 81 505 entrées de patients 326 994 journées d'hospitalisation 65 087 passages au service d'accueil des urgences 147 071 affaires traitées par le centre 15 230 590 consultations externes 2 463 naissances 322 missions hélicoptérées 3,35 millions d'euros consacrés à la formation du personnel</p>
---	--

